

DEPARTEMENT  
du Nord

ARRONDISSEMENT  
de Douai



COMMUNE  
de  
COUTICHES

COMMUNE DE COUTICHES

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
Séance du Vingt Neuf Novembre Deux Mil Dix  
à Dix Neuf heures trente,  
s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances  
sous la présidence  
de Monsieur Xavier Dupire, Maire

Sont présents : M. Dupire Xavier, Maire, Geuns André, Abraham Grégory,  
Fornal Suzanne, Libbrecht Bernard, Grimonprez Danièle, Décarpenterie Jérôme,  
Dancoine Jacqueline, Empis J-Michel, Dubus Christine, Cambien Guillaume,  
Létienne Moïse, Montois Daniel.

Absents : Choteau Patrick, Rouzé Marc, Blancke Christophe, Laborde Bruno,

Absents excusés : Klinnik Philippe (procuration à Abraham Grégory),  
Secrétaire de Séance : Dubus Christine.

Délibération N° 48/2010

Objet : ancien cimetière

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le point abordé relatif au cimetière lors du conseil municipal en date du 18.01.1989 relatif à l'attribution des emplacements situés dans la totalité de la façade avant de l'église, dans l'ancien cimetière. Il ajoute également qu'une procédure de reprise d'un certain nombre de concessions avait été mise en œuvre dans les années 1980-1990, et que celle-ci a enfin vu son aboutissement. Une nouvelle procédure sera démarrée dans les mois qui suivent.

Cette mise en œuvre a amené l'Assemblée à la réflexion suivante :

Pour préserver certaines réalisations dans l'avenir, même s'il est très lointain, il est souhaitable de ne plus accorder de nouvelles concessions dans l'ancien cimetière, en ce qui concerne la partie en façade de l'église, côtés gauche et droit de l'allée y menant.

Pour le reste de l'ancien cimetière, il est possible d'y accorder de nouvelles concessions (uniquement des caveaux de 2 places) en précisant toutefois que les difficultés d'accès rendent les travaux plus compliqués et plus onéreux. Les sites libérés se prêteront plutôt à la réalisation de cavurnes. Pour les caveaux habituels, il reste préférable d'occuper le nouveau cimetière bien organisé, agrémenté et plus accessible.

Monsieur le Maire propose donc à l'Assemblée d'adopter ladite réflexion.

Après délibération, l'Assemblée approuve à l'unanimité :

- de ne plus accorder de nouvelles concessions dans l'ancien cimetière (partie en façade de l'église, côtés gauche et droit de l'allée y menant)
- d'accorder de nouvelles concessions (uniquement des caveaux de 2 places) pour le reste du cimetière, toutefois avec préférence la réalisation de cavurnes.
- De proposer de préférence l'occupation du nouveau cimetière.



Pour extrait conforme,  
Le Maire, M. Xavier DUPIRE

Nombre de membres en exercice : 18  
Nombre de membres présents : 13  
Nombre de suffrages exprimés : 14 dont 1 procuration  
Vote : Abst : 0 Contre : 0 Pour : 14  
Date de convocation : 16 Novembre 2010

